

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°009

OBJET :	MARCHÉ DE SERVICE D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU QUARTIER DU VIGUIER - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Commune de Carcassonne et le bailleur social souhaitent poursuivre leur collaboration afin de conclure, ensemble, un marché de service d'insertion et de qualification professionnelle pour l'entretien des voiries et espaces verts du quartier du viguier

Il est donc proposé une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes en application des dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande publique qui prévoit notamment :

- Qu'après détermination préalable des besoins, la consultation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande avec des montants minimum et maximum suivants :

PART COMMUNE DE CARCASSONNE EN €HT		PART ALOGEA EN €HT	
Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
100 000	240 000	40 000	100 000

- Que L'accord cadre sera conclu avec un opérateur économique unique à l'issue d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 et l'annexe 3 du code de la Commande Publique ;

- Qu'il sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2027 ; ce terme permettra de lancer par la suite une seule procédure de passation pour l'ensemble des services d'insertion et de qualification professionnelle de la Ville ;

- Que la commune de Carcassonne assure la coordination du groupement et qu'elle est chargée d'assurer la passation et la notification des marchés, chaque membre faisant ensuite son affaire de leur exécution administrative et financière selon les modalités prévues par ladite convention ;

- Que l'attribution des marchés sera réalisée par la coordinatrice du groupement après avis de sa commission d'appel d'offres à laquelle seront conviés à assister les agents des membres du groupement compétents dans la matière objet de la consultation ou en matière de marchés publics ;

- Qu'au vu des missions confiées à la coordinatrice du groupement, Alogéa lui versera une participation financière forfaitaire fixée à 500 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'insertion et de qualification à l'issue de la procédure de passation,
- De prévoir les crédits nécessaires sur les budgets des exercices considérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27482-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025